





Bénéficiez de 40 % de crédits d'impôt dès aujourd'hui !

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, les personnes qui contribuent à Fondation bénéficient d'une augmentation de 10 % du crédit d'impôt au Québec, ce qui porte le total des crédits d'impôt à 40 %. En combinant ces crédits d'impôt à la **déduction REER** habituelle, vous réalisez des économies d'impôt qui vous permettent d'accumuler 5 000 \$ en REER pour 1 600 \$ ou moins, selon votre niveau de revenu imposable.

### REER FONDATION 2010

		Exemples de montants annuels souscrits au REER Fondation		
		5 000 \$	3 000 \$	1 000 \$
26 périodes de paie (Paie versée aux deux semaines)		divisés par 26 = montant brut déduit par paie		
		192,31 \$	115,38 \$	38,46 \$
Revenu imposable	<b>Avantages fiscaux</b>	En profitant immédiatement des avantages fiscaux, la paie nette est réduite d'environ*		
	Crédits REER			
17 000 \$ – 38 570 \$	40 % 28,53 %	60,52 \$	36,31 \$	12,10 \$
38 570 \$ – 40 970 \$	40 % 32,53 %	52,83 \$	31,70 \$	10,57 \$
40 970 \$ – 77 140 \$	40 % 38,37 %	41,60 \$	24,96 \$	8,32 \$
77 140 \$ – 81 941 \$	40 % 42,37 %	33,90 \$	20,34 \$	6,78 \$
81 941 \$ – 127 021 \$	40 % 45,71 %	27,48 \$	16,49 \$	5,50 \$
Plus de 127 021 \$	40 % 48,22 %	22,65 \$	13,59 \$	4,53 \$

### KIOSQUES D'INFORMATION

AU PAVILLON  
DES HUMANITÉS

MERCREDI 17 NOVEMBRE  
DE 9 H À 16 H  
AU LOCAL DU SYNDICAT

AU PAVILLON  
DES SCIENCES

JEUDI 18 NOVEMBRE  
DE 9 H À 16 H  
PRÈS DE LA CAFÉTÉRIA

### SÉANCE D'INFORMATION SUR LA RETRAITE

Vous êtes toutes et tous invités à une séance d'information. Apprenez-en davantage sur :

- § La planification financière de la retraite
- § Les principales sources de revenus à la retraite
- § Le RREGOP

Des spécialistes de la Régie des rentes du Québec, de l'Institut québécois de la planification financière et du fonds de travailleurs Fondation seront là pour vous donner de bons conseils afin de mieux planifier votre retraite.

MARDI 23 NOVEMBRE – 18 H 30  
Au bureau de la CSN  
550, rue St-Georges Trois-Rivières

Vous devez vous inscrire en contactant :  
René Drolet au 819 378-5055  
rene.drolet@csn.qc.ca

Le Comité pour contrer le harcèlement et la violence vous invite à lire les capsules qui vous aideront à comprendre les différentes facettes de ce problème.

CAPSULE 3 :  
L'art de relever  
les faits



Pas de chicane dans ma cabane !

VRAI OU FAUX ?

Le harcèlement est majoritairement fait par une personne en autorité ou en situation de pouvoir.

FAUX

Le harcèlement peut être fait par une personne en autorité ou un subalterne; mais plus fréquemment, il est fait par une personne sur le même pied d'égalité, comme un collègue de travail ou un étudiant. (Extrait : *Ça fait partie de la job*, Éditions Pleine Lune)

Dans la capsule 2<sup>1</sup>, nous avons abordé la difficulté à reconnaître une situation de harcèlement psychologique et avons identifié les personnes-ressources mises à notre disposition. Dans *certains* cas, il est possible de régler la situation sans passer par des ressources externes, comme l'expression le dit : « *l'art de laver son linge sale en famille* » (entre les personnes concernées).

Si ma relation avec l'autre, n'est pas trop *amochée* et qu'il y a encore un mince filet de communication possible, j'ai un rôle important à jouer pour une mise au point constructive. Bien choisir nos mots et surtout modérer nos émotions. Dans les faits, cela veut dire que je dois formuler une critique sans attaquer l'autre.

ÉVITER D'ENTRER DANS UNE COMMUNICATION DÉFENSIVE. FACILE À DIRE !

Tenter d'éviter l'escalade destructive, voilà notre défi. La première règle de base en communication consiste à nommer d'une façon précise le comportement, les gestes ou les paroles qui nous vexent.

Quand nous avons une critique à formuler, l'autre personne doit savoir précisément sur quoi elle est fondée. C'est ce que nos amis, les avocats, appellent les faits! Partons d'un exemple plausible. Le contexte : réunion de comité. Pierre-Paul dit : « *Joyce, tu ne comprends rien au problème dont nous discutons* » Ce sont précisément à ces paroles que Joyce a réagi négativement. Elle s'est sentie humiliée et rabaissée devant son équipe. Elle doit mettre Pierre-Paul au courant qu'elle n'a pas du tout apprécié cette affirmation. Le lendemain, Joyce lui rétorque : « *Lors de la dernière réunion, tu m'as choquée par ton attitude* ». Ici, l'effort de Joyce est perdu en raison de mauvais termes, Pierre-Paul va se sentir automatiquement attaqué et va passer en mode défensif. Il pourrait répondre : « *Si tu te sens choquée, c'est parce que dans le fond c'est vrai que tu ne comprends rien!* » V'lan! Nous sommes au début d'une escalade potentiellement destructive.

Analysons ce qui vient de se produire. Au départ, l'énoncé de Pierre-Paul est inadéquat et la réponse instinctive de Joyce devrait être revue et corrigée, elle aussi. Il faut porter attention à l'art de rapporter les paroles exactes ou les faits objectifs (comportements ou gestes observables) lorsque nous formulons une critique ou une rétroaction. Facile à dire, pas facile à faire !

Joyce doit relever les paroles exactes utilisées par Pierre-Paul, car c'est elle qui est dérangée par la remarque. La phrase suivante serait beaucoup plus appropriée : « *Je me suis sentie blessée quand tu as dit que je ne comprenais rien au problème dont nous discutons au lieu de « Lors de la dernière réunion, tu m'as choquée par ton attitude »* »

Percevez-vous la différence, en termes d'impact sur le climat de la relation entre Pierre-Paul et Joyce, entre ces deux affirmations?

Nous en reparlerons dans la capsule 4.

---

Inscrivez «harcèlement» dans l'espace Recherche du site web du cégep

*Joyce Gaulin, coordonnatrice  
Pierre-Paul Thibeault, coordonnateur  
Comité pour contrer le harcèlement et la violence*



**Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières**  
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6  
Tél.: (819) 376-9555 / Télécopieur: (819) 376-2072

